

Direction : Culture

REF : CULTURE2008003

Signataire : AF/HR

OBJET :Signature d'avenant aux conventions d'objectifs triennales entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles. Festival du film « Pour éveiller les regards ».

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 euros,

Vu la délibération n° 227 du 24 novembre 2005 et la délibération n° 255 du 15 décembre 2005 autorisant le Maire à signer les conventions d'objectifs triennales avec plusieurs structures et associations culturelles,

Vu le projet d'avenants aux conventions d'objectifs triennales avec plusieurs structures et associations culturelles : Théâtre de la Commune – Le Studio – CAPA – Zingaro – Accordéon club – les Laboratoires d'Aubervilliers – le Festival pour éveiller les regards, les prorogeant d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs triennales les prorogeant d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 avec les structures et associations culturelles suivantes :

- le Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers
- le Cinéma le Studio
- le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA)
- le Théâtre Equestre Zingaro
- l'Accordéon club
- les Laboratoires d'Aubervilliers
- le Festival de films « Pour éveiller les regards »

Le Maire